

Priorités de l'association

«Unser Recht – Notre Droit – Nostro Diritto – Noss Dretg»

Le 11 septembre 2008, l'association «Unser Recht – Notre Droit – Nostro Diritto – Noss Dretg» a organisé à Berne un colloque intitulé «Tensions actuelles entre droit et politique». Deux personnalités du monde politique et deux autres du monde scientifique y ont présenté leurs attentes et leurs priorités. Il s'agissait de la conseillère nationale Martine Brunschwig Graf, du conseiller national Kurt Fluri et des docteurs en droit et professeurs d'université Helen Keller et Thierry Tanquerel. Leurs exposés et la discussion subséquente ont permis d'ébaucher une définition des tâches principales de l'association.

Le 30 septembre, le bureau a examiné les conclusions du colloque. Il a constaté que l'association ne peut travailler efficacement qu'en collant le plus possible à l'actualité politique, autrement dit au calendrier des décisions que doivent prendre le Conseil fédéral, les commissions parlementaires et les Chambres, ainsi qu'aux dates des votations populaires. Le bureau veut veiller à ce que l'association contribue *en temps opportun* à informer l'opinion et à l'aider à se décider.

L'association pourra certes veiller à ne pas perdre de vue des préoccupations relatives à l'Etat de droit et au droit des gens, même si ces préoccupations ne sont pas encore à l'ordre du jour politique. Néanmoins, elle ne pourra qu'exceptionnellement s'engager à fond en faveur de telles questions, car elle ne veut pas risquer de disperser ses efforts.

Le bureau devra notamment contrôler et réviser régulièrement les priorités de son action. A cet effet, il tiendra à jour, en guise de base permanente pour son travail, la liste des questions soumises au Parlement et des textes en instance de votation populaire, dans la mesure où ces questions et ces textes sont importants pour l'Etat de droit et le droit des gens; une telle liste a été établie par le conseiller national Kurt Fluri pour le colloque du 11 septembre 2008. Le bureau fera régulièrement savoir aux membres de l'association ce qu'il tient pour prioritaire; il les invitera à en discuter et tiendra compte de leurs suggestions.

A courte échéance, le bureau considère les points suivants comme des tâches prioritaires de l'association:

- Initiatives populaires touchant l'Etat de droit ou le droit des gens et soumises prochainement à votation populaire. Deux sont particulièrement brûlantes; elles visent, l'une à interdire la construction de minarets, l'autre à expulser d'office certaines catégories d'étrangers.
- Garantie préventive de conformité du droit à l'égard de la constitution et du droit des gens.
- Validité des initiatives populaires.
- Contrôle de constitutionnalité en cas d'application.
- Contrôle de la compatibilité avec le droit des gens en cas d'application («procédure Schubert»).
- Institution nationale en faveur des droits de l'homme.
- Lutte contre le racisme, notamment au moyen du droit pénal.

En outre, l'association envisage des actions contre la torture et contre la traite des esclaves, ainsi que pour protéger contre l'utilisation abusive de données.